

La CCE comprend trois organes principaux : le Conseil, le Comité consultatif public mixte et le Secrétariat. Le Conseil, organe directeur de la CCE, est composé de représentants au niveau ministériel de chacun des trois pays. Sa dernière réunion a eu lieu à Mérida, au Mexique, en juin 1998. Ses membres ont alors réaffirmé leur engagement envers la CCE et demandé que l'accent soit mis sur la viabilité de l'environnement dans des marchés ouverts et sur la bonne intendance de l'environnement nord-américain prévue par le Programme d'action commun. Celui-ci vise à promouvoir les échanges de produits et de services respectueux de l'environnement et à examiner les liens qui existent entre l'environnement, l'économie et le commerce.

Le Comité consultatif public mixte est composé de 15 membres, soit cinq de chacun des trois pays; il donne au Conseil des avis sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACE. Le Secrétariat assure au Conseil un soutien administratif, technique et opérationnel et est chargé de la mise en œuvre du programme de travail annuel sous sa direction. Le Secrétariat a également pour tâche d'examiner les plaintes déposées par tout particulier ou toute organisation non gouvernementale qui affirme qu'une partie n'a pas appliqué ou fait respecter ses propres lois environnementales. Jusqu'à présent, le Secrétariat a reçu 20 communications recevables pour examen dans le cadre du processus relatif aux communications sur les questions d'application. Huit communications visaient le Canada; quatre, les États-Unis; et huit, le Mexique. Ces communications sont présentement à différentes étapes du processus d'examen par le Secrétariat, depuis l'évaluation d'une plainte pour déterminer si elle justifie qu'une réponse soit demandée à la partie mise en cause jusqu'à la préparation d'un dossier établissant les faits relatifs à cette plainte. Jusqu'à présent, un dossier relatif à une communication mexicaine a été préparé et publié, et un dossier relatif à une communication canadienne est en préparation. On trouvera une liste complète de ces communications au site web de la CCC (www.cec.org). Le Secrétariat produit également des rapports sur toute question environnementale relevant du programme annuel.

L'Accord intergouvernemental canadien au sujet de l'ANACE a été signé par l'Alberta, le Québec et le Manitoba. Il prévoit un mécanisme pour la contribution des provinces à l'élaboration et la gestion de la participation du Canada à l'ANACE.

